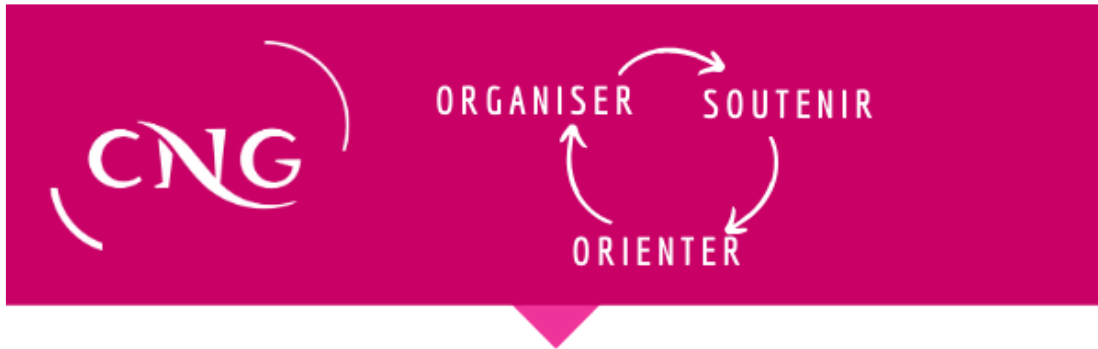


De: CNG <cellule.communication@cng-sante.fr>
Envoyé: jeudi 14 janvier 2021 14:07
À: DENEPOUX, Karen
Objet: Actu CNG



Lettre d'information du CNG numéro 4 - janvier 2021

Le mot de la Directrice générale

La crise sanitaire que nous traversons depuis bientôt un an, nous démontre chaque jour l'importance de garder le lien et de développer notre écoute au service des praticiens hospitaliers, des praticiens hospitalo-universitaires et des directeurs de la fonction publique hospitalière.

Nous avons clôturé les rencontres régionales au cours desquelles vous avez été une centaine à vous exprimer avec sincérité. Ces rencontres, ainsi que les enquêtes menées en 2020, ont permis à l'équipe du CNG d'appréhender au mieux vos besoins. Grâce à vos dizaines de contributions nous avançons ensemble pour finaliser la feuille de route de notre établissement. Elle sera dévoilée en ce début d'année avec des premières actions concrètes.

Je profite de cette occasion pour vous remercier de votre mobilisation en lien avec le CNG tout au long de l'année. Je vous remercie de croire en nous, et de donner du sens à nos actions.

En effet, nous souhaitons agir au service de chaque professionnel que nous accompagnons et contribuer au plus près du terrain, à la transformation et à la pérennité du système de santé.

La nouvelle année est placée sous le signe du changement et de l'accompagnement, que 2021 soit douce et pleine de bonne santé pour vous et vos proches.

Soyez assurés de notre engagement constant à vos côtés.

Bien à vous,

[Visionner la carte des voeux du CNG](#)

La co-construction du nouveau projet du CNG

**... vu par Pascale Cuberes - Directrice des soins et coach -
Coordinatrice générale des soins au Centre hospitalier
universitaire de Nice**

Pourquoi participer à un atelier animé par le CNG ?

J'ai participé à l'atelier animé par le CNG à la suite de la sollicitation de la conférence nationale des DRH/CGS de CHU à laquelle je participe.

Je viens de finir ma 3e année d'exercice professionnel, ma prise de poste fut complexe, puisqu'au bout de quelques mois d'exercice je me suis retrouvée seule à la coordination générale des soins d'un CHU.

Les directeurs des soins sont très sollicités et exposés, notamment dans le contexte sanitaire actuel, et ont un exercice assez solitaire. Il était donc pour moi intéressant d'en savoir plus sur le CNG, sur ses dispositifs d'accompagnement et de proposer quelques pistes pour qu'il puisse engager de nouvelles actions et les prioriser.

[Lire la suite](#)

Qualité de vie au travail : nous sommes à votre écoute



Formulaire de signalement

Le CNG a mis en place, sur son site internet, un formulaire de signalement pour les directeurs rencontrant des difficultés d'exercice. Nous nous engageons à répondre sous 48h.

[En savoir plus](#)



Numéro vert d'aide et d'accompagnement psychologique

0 800 203 007. Si vous souhaitez échanger, ce numéro est strictement confidentiel et anonyme. Il est disponible 24h/24 et 7j/7.

[En savoir plus](#)

Les concours : une organisation adaptée à la crise sanitaire

Le CNG organise chaque année pour près de 4.000 candidats le concours national de praticien hospitalier (CNPH).

Cette année, une partie de l'organisation a dû être totalement dématérialisée, à commencer par les réunions préparatoires qui ont débutées le 3 novembre 2020. Ces dernières ont duré 9 jours et se sont déroulées en visio conférence avec la participation d'une soixantaine de personnes.

Il a ensuite fallu transmettre de manière sécurisée aux 472 membres de jury toute la documentation qui leur est normalement remise en mains propres sur place, ce qui a représenté une opération assez conséquente.

La prochaine étape est celle des épreuves orales qui ont débuté le 12 janvier 2021. Pendant un mois, 14 salles accueilleront chaque jour les candidats, sous le regard d'un surveillant par salle. Ceux-ci échangeront avec le jury, en distanciel, face à une caméra et un écran. Un agent du CNG sera sur place pour accueillir les candidats..



Les épreuves de vérification 2020 (EVC) organisées par le CNG, et reportées en raison des mesures de lutte contre la pandémie de Covid 19, se dérouleront à partir du mercredi 31 mars 2021

Les candidats inscrits au titre de la session 2020 pourront participer aux épreuves et télécharger leur nouvelle convocation dans la rubrique «inscription» dès le mois de février 2021.

[En savoir plus](#)

De nouveaux outils pour des échanges plus performants

Le CNG développe de nouveaux outils informatiques et d'échanges avec ses partenaires. C'est un travail de fond qui va permettre à terme de gagner en efficacité. Le projet V-ORG répond à cet objectif.

V-ORG doit améliorer la gestion de la préparation des ECNi (épreuves classantes nationales informatisées). Développé par le CNG depuis plusieurs mois, ce nouvel outil permettra à terme de fédérer tous les échanges d'information entre le CNG et les universités, qui transitaient jusqu'à présent via des messages électroniques.

Conçu d'une façon très modulaire, l'application va progressivement s'enrichir au cours des prochains mois pour couvrir les besoins d'échanges et permettre au CNG comme aux universités de partager l'état d'avancement de la préparation des ECN de l'année. Actuellement, 5 modules sont déjà disponibles et permettent, notamment, de consulter les jalons de la préparation ou les informations propres à une université, d'importer les fichiers d'inscriptions des candidats et de tirer au sort les membres de jurys.

Focus sur les comités médicaux

interview de Natacha PRAT-ROBILLIARD, Conseillère médicale auprès du Directeur Général Adjoint de l'ARS de Bretagne

Des comités médicaux sont organisés régulièrement, pour statuer sur l'aptitude à l'exercice de la fonction de PH, le plus souvent dans un contexte d'arrêt maladie prolongé. Il s'agit de pouvoir décider de l'éligibilité du problème de santé à un congé longue maladie (CLM) ou à un congé longue durée (CLD) dans les suites de ce congé

maladie ordinaire.

Tout PH ou PUPH peut être nommé en tant qu'expert à un comité médical, réuni à la demande du préfet, après saisine la plupart du temps par les établissements de santé. La désignation est proposée par l'ARS, elle organise également la bonne tenue des comités. Malheureusement, les comités médicaux ont cependant du mal à se tenir. En effet, lorsqu'un établissement saisit un comité médical, il faut l'organiser rapidement. Or, peu de PH ou PUPH acceptent d'endosser ce rôle d'expert qui mobilise le temps d'une demi-journée.

L'importance de la tenue de ces comités médicaux est pourtant cruciale. Cela permet pour les praticiens concernés de pouvoir toucher leur rémunération à plein traitement alors que sans cela, elle décroîtrait conformément à la législation en vigueur pour les arrêts maladies classiques. Cela permet donc de faire valoir les droits des praticiens hospitaliers. C'est pourquoi prendre part à ces comités médicaux est primordial, et cela fait partie intégrante des devoirs des PH et PUPH.

Ces comités médicaux concernent tous les PH et PUPH qui peuvent, eux-mêmes, être amenés à y recourir un jour. C'est donc l'affaire de tous.

Articles R.6152-36 et articles R.6152-228 du code de la santé publique

Qui sommes nous ?

Le CNG assure la gestion de carrière des directeurs de la fonction publique hospitalière, des praticiens hospitaliers et conjointement avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur, des personnels enseignants et hospitaliers.

Il organise leur recrutement, les oriente tout au long de leur carrière, et soutient établissements et professionnels dans la gestion des ressources humaines et le développement des compétences.

[Regarder la vidéo de présentation du CNG](#)

Centre national de gestion
21 B rue Leblanc
75737 PARIS Cedex 9



Cet e-mail a été envoyé à karen.denepoux@sante.gouv.fr
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CNG.

[Se désinscrire](#)



© 2020 CNG